

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3842

11 décembre 2014

SOMMAIRE

2206 Participations S.A.	184377	Skype Software	184378
88 St. James Street S.à r.l.	184375	Société Commerciale Industrielle et Tech- nique (S.C.I.T.) S.A.	184374
Aberdonia Holding S.à r.l.	184378	Société Immobilière New South S.A. ...	184377
Amp Capital Investors (GIF GP) S.à r.l. .	184390	Sonora Invest S.A.	184374
Anglo Iron Ore Investments	184375	Space Finance S.A.	184377
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l.	184381	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ..	184371
BlackRock Global Index Funds	184378	Supercell S.A.	184376
Dareda S.A.	184372	Tabula Rasa S.à r.l.	184376
Deco Granits S.A.	184372	Tartaruga S.à r.l.	184370
Diaverum S.à r.l.	184371	Technical Concepts Luxembourg	184370
Drayton S.A.	184373	The Enterprise Expansion Fund	184375
Dundeal Cologne Tower Services S.à R.L.	184371	Tiberius Capital S.A.	184385
Ebony Properties S.à r.l.	184373	Tiger Topco S.à r.l.	184370
ECG BTS Alumni a.s.b.l.	184407	Toro Investment S.à r.l.	184376
Eurosales S.à r.l.	184379	Vangelis Participations S.à r.l.	184374
GBR Holding S.A.	184416	VEREF I Invest Co 5 S.à r.l.	184370
International Infrastructure Finance, S.à r.l.	184397	Vitus Topco S. à r.l.	184370
Itom Invest S.à r.l.	184370	WB International S.A.	184373
La Cosa S.à r.l.	184372	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	184373
LSREF3 Lux Investments XIII S.à r.l.	184409	Western Waterways S.A.	184378
Sàrl UB4	184372	Wincon S.A.	184374
Shire Luxembourg S.à r.l.	184385	Zenergy Kids S.à r.l.	184375
Sifter Fund	184377		

Itom Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 190.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188360/10.

(140210992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

**Tiger Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vitus Topco S. à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188648/10.

(140210877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Tartaruga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 140.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014188644/11.

(140210705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

VEREF I Invest Co 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 180.008.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014188666/11.

(140210938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Technical Concepts Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.126.

L'adresse de Monsieur Michael R. Peterson, gérant de classe A de la Société, a changé et se situe désormais au 800, Autry Landing Circle, Johns Creek, Georgia 30022, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Technical Concepts Luxembourg S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014188637/12.

(140211150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 Novembre 2014 que Monsieur Smain Bouchareb né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), domicilié professionnellement 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé gérant B de la société avec effet au 27 Novembre 2014, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Séverine Lambert, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour SUN MICROSYSTEMS INVESTMENTS, S.A R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2014188601/17.

(140211275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—
Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Madame Jana Oleksy, gérante de classe A de la Société, située au 2 avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Robert Moores, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

L'associé de la Société, Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a transféré son siège social qui est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Daphné Charbonnet / Jana Oleksy

Manager B / Class A Manager

Référence de publication: 2014188223/18.

(140211040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Dundeal Cologne Tower Services S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.929.

—
EXTRAIT

Le présent dépôt remplace le dépôt portant la référence L140208512 du 25 novembre 2014.

Suite à un transfert de parts de l'associé unique de la Société, IREF Art-Invest Cologne Holding, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163907 a cédé les 12.500 part sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société à Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal Cologne Tower Services S.à r.l.

Référence de publication: 2014188215/19.

(140210575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Sàrl UB4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 171.920.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188602/9.

(140211114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

La Cosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 54, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 155.106.

Les statuts coordonnés au 20 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190353/10.

(140211583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Deco Granits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 25, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 151.312.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2014

REVOCAION DE L'ADMINISTRATEUR ACTUELLEMENT NOMME

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat, l'actuel administrateur, Monsieur Dominique DELABY.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE L'ADMINISTRATEUR REVOQUE

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Paul AGNES

Né le 25/08/1941 à Ettelbrück (Luxembourg)

Demeurant professionnellement L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188222/17.

(140210531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Dareda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 17 octobre 2014

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société les deux personnes suivantes:

- Marcus REEDIJK, né le 19 août 1947 à Maasdam (Pays-Bas) et demeurant à Maaslaantje 21, 3299 AM Maasdam, Pays-Bas

- Laura Josephina SPRENGER, née le 24 août 1984 à Roermond (Pays-Bas) et demeurant à Magdalenastraat 12, 2018 Anvers, Belgique;

Leur mandat se terminera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Suite à ces nominations, la fonction de Eric REEDIJK n'est plus celle d'administrateur unique mais celle d'administrateur.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

DAREDA S.A.

Référence de publication: 2014188217/18.

(140211155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

WB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8342 Olm, 6, rue Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 171.655.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olm, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188677/10.

(140210955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014188675/11.

(140210937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Drayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 novembre 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'administrateur avec effet à ce jour.

- Monsieur Laurent WILLERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014188231/16.

(140211308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Ebony Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.678.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé d'Ebony Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łód , Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014188232/17.

(140210821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Sonora Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 127.108.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188628/9.

(140210603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Société Commerciale Industrielle et Technique (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.384.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 27 novembre 2014.

Monsieur Cyrille Collas

Gérant

Référence de publication: 2014188621/12.

(140211042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Vangelis Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.146.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement en date du 1^{er} octobre 2014 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Madame Anna Meunier De Meis, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 1 an en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014188659/15.

(140211071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Wincon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.170.

EXTRAIT

En date du 26 novembre 2014, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet au 15 octobre 2014;

- La démission de Virginia Strelen, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet au 15 octobre 2014;

- Jean-Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est cooptée nouvel administrateur A de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

- Alexandra Lipinski-Hauck, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est cooptée nouvel administrateur A de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188676/18.

(140210610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Les statuts coordonnés au 19 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014189969/12.

(140212335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

The Enterprise Expansion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 184.554.

L'adresse de Monsieur Sergio Mangione, délégué à la gestion journalière de la Société, a changé et se situe désormais au 14, Piazza Po, 20144, Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Enterprise Expansion Fund

Le Mandataire

Référence de publication: 2014188638/13.

(140211090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Zenergy Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 118.551.

Suite à la convention de cession de parts sociales de la société ayant eu lieu en date du 1^{er} novembre 2014, la Gérance souhaite informer toute personne intéressée que le capital de la société est désormais détenu comme suit:

- 70 parts sociales sont détenues par Monsieur Rudy Dropsy demeurant à B-6630 Radelange, Rue de Neufchâteau, 25.
- 30 parts sociales sont détenues par Monsieur Florian Dropsy demeurant à B-6630 Radelange, Rue de Neufchâteau, 25.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2014188687/14.

(140210841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

88 St. James Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.664.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 27 novembre 2014 de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour une durée indéterminée, Monsieur Nabil Emile Moussallem, né le 17 octobre 1958 à Damas, Syrie, ayant pour adresse privée: 1, rue des Mugnets, L-5970 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 88 St. James Street S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014188692/15.

(140211296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Tabula Rasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.669.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 27 novembre 2014 de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour une durée indéterminée, Monsieur Nabil Emile Moussallem, né le 17 octobre 1958 à Damas, Syrie, ayant pour adresse privée: 1, rue des Muguets, L-5970 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tabula Rasa S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014188636/15.

(140211293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Toro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.342.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- Permira Europe III L.P.2.

- Permira Europe III Co-Investment Scheme

- Permira Investments Limited

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2014188641/15.

(140211247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Supercell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.373.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2014 que:

1. Le transfert du siège social du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est approuvé;

2. Les démissions de Messieurs Francesco ABBRUZZESE et Alexandre BARDOT de leur mandat d'administrateur de la société sont acceptées;

3. Les nominations de Mr Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et de Mr Olivier DEDOBBELEER, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), résidant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme administrateurs, sont acceptées. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

4. Le mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Kamal AKAOUI est renouvelé pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

5. Le mandat de commissaire aux comptes de la société AB Interservice S.A. est renouvelé pour une période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014188634/24.

(140211304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Space Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188630/9.

(140210664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

2206 Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 106.266.

EXTRAIT

M. André-Pierre ALEXANDRE, administrateur unique de la société, élit désormais domicile au 53, Rue Bonaparte 75006 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188691/11.

(140211050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014188625/14.

(140211060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Sifter Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 26 novembre 2014

L'assemblée décide:

- de réélire Monsieur Hannes KULVIK, résidant professionnellement Eaton Square 72, SW1 W9AS Londres en tant qu'administrateur pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- de réélire Monsieur Risto VAYRYNEN, résidant tous deux professionnellement au 1 carrefour de Rive, CH-1207 Genève en tant qu'administrateur pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- de réélire Madame Lidia PALUMBO, résidant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant qu'administrateur pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- de réélire Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour SIFTER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014188616/20.

(140210653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188678/9.

(140210538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

BlackRock Global Index Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.278.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190035/10.

(140211680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Aberdonia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014189923/12.

(140211414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Skype Software, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 100.467.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 novembre 2014

En date du 19 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Lauri PAAL, né le 13 juillet 1976 à Tallinn, Estonie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que nouveau gérant la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Lauri PAAL
- Monsieur Benjamin Owen ORNDORFF
- Monsieur Keith Ranger DOLLIVER

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 novembre 2014

En date du 19 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée, Monsieur Lauri PAAL, précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Skype Software

Signature

Référence de publication: 2014188619/23.

(140210783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Eurosales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 192.094.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE. LE DIX NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent BARCZYK, né le 13 avril 1970 à Lieven (62800) en France, demeurant à Rue du Lucet 25, 1962 Pont-de-la-Morge (Sion),

ici représenté par Monsieur Robin PENCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 octobre 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «EUROSALES S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'embauche, la formation et la refacturation de force de vente pour ses clients.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Laurent BARCZYK, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Laurent BARCZYK, né le 13 avril 1970 à Lieven (62800) en France, demeurant à Rue du Lucet 25, 1962 Pont-de-la-Morge (Sion),

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 68, rue de Schifflange, L-3676 Kayl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PENCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014187550/119.

(140209886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.018,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.669.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of November,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 178669 and having a share capital of sixty-five thousand eighteen Euro (EUR 65,018) (the Company). The Company was incorporated on 27 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who was the depositary of the deed of incorporation, published on 30 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 2110. The articles of association of the Company (the Articles) were modified several times and for the last time pursuant to a deed dated 25 July 2014 of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership, having its registered office at 43-45 Dorset Street, 2nd Floor, London W1U 7NA, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, a Scottish limited partnership with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL012616, itself represented by its general partner, Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, a Scottish limited company with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SC447073 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Serge Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notice;

2. To increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) by the issuance of twenty thousand (20,000) new class A shares of the Company (the New Class A Shares), having a par value of one

Euro (EUR 1) each, together with a share premium attached to such New Class A Shares equal to nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of sixty-five thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 65,018), represented by sixty-five thousand eight hundred and eighty (65,018) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of eighty-five thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 85,018), represented by eighty-five thousand eight hundred and eighty (85,018) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each;

3. To subscribe to and to pay the increase of the share capital as described in item 2. above by way of a contribution in cash;

4. To amend first paragraph of article 6 of the Articles to reflect the share capital increase of the Company;

5. To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring that it has perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) by the issuance of twenty thousand (20,000) New Class A Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, together with a share premium attached to such New Class A Shares equal to nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of sixty-five thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 65,018), represented by sixty-five thousand eight hundred and eighty (65,018) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of eighty-five thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 85,018), represented by eighty-five thousand eight hundred and eighty (85,018) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to record the subscription and payment of the New Class A Shares to the Sole Shareholder.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Sole Shareholder, Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership, having its registered office at 43-45 Dorset Street, 2nd Floor, London W1U 7NA, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, a Scottish limited partnership with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL012616, hereby represented by Mr Serge BERNARD, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to twenty thousand (20,000) New Class A Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each; and

(ii) pay up in full its New Class A Shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000), with payment of a total share premium attached to such New Class A Shares in an amount of nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the New Class A Shares has been given to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of such funds.

The Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the New Class A Shares according to the abovementioned subscription.

The Sole Shareholder further notes that as a result of the above, the share capital of the Company is now equal to eighty-five thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 85,018), represented by eighty-five thousand eight hundred and eighty (85,018) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 85,018 (eighty-five thousand eight hundred and eighty Euro), represented by 85,018 (eighty-five thousand eight hundred and eighty) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the New Class A Shares).”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons

to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Rambrouch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-cinq mille dix-huit Euros (65.018 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178669 (la Société). La Société a été constituée le 27 juin 2013 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg lequel a été le dépositaire de l'acte de constitution, publié le 30 août 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) sous le numéro 2110. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 25 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C.

A COMPARU:

Beechbrook Mezzanine II L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social sis au 43-45 Dorset Street, 2nd Floor, London W1U 7NA, immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP015457, représenté par son general partner, Beechbrook Mezzanine II GP LP, un limited partnership de droit écossais ayant son adresse au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculé auprès du Companies House sous le numéro SL012616, lui-même représenté par son general partner Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, une société limitée de droit écossais ayant son adresse au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SC447073 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M. Serge Bernard, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocation;

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille Euros (20.000 EUR) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A), ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission associée auxdites Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A égale à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euros (19.980.000 EUR), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-cinq mille dix-huit Euros (65.018 EUR), représenté par soixante-cinq mille dix-huit (65.018) parts sociales de catégorie A, à un montant de quatre-vingt-cinq mille dix-huit Euros (85.018 EUR), représenté par quatre-vingt-cinq mille dix-huit (85.018) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR);

3. Souscrire à et payer l'augmentation de capital telle que décrite au point (2) ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire;

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

5. Modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de

procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable (ensemble avec toutes les informations pertinentes).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille Euros (20.000 EUR) par l'émission de vingt mille (20.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission associées auxdites Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A égale à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euros (19.980.000 EUR), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-cinq mille dix-huit Euros (65.018 EUR), représenté par soixante-cinq mille dix-huit (65.018) parts sociales de catégorie A, à un montant de quatre-vingt-cinq mille dix-huit Euros (85.018 EUR), représenté par quatre-vingt-cinq mille dix-huit (85.018) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, Beechbrook Mezzanine II L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social sis au 43-45 Dorset Street, 2nd Floor, London W1U 7NA, immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP015457, représenté par son general partner, Beechbrook Mezzanine II GP LP, un limited partnership de droit écossais ayant son adresse au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculé auprès du Companies House sous le numéro SL012616, ainsi représenté par Monsieur Serge BERNARD précité(e), au moyen d'une procuration donnée par acte sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à vingt mille (20.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par voie d'apport en numéraire pour un montant total de vingt millions d'Euros (20.000.000 EUR), dont un montant total de prime associée aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euros (19.980.000 EUR).

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégories A a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A conformément à la souscription susmentionnée.

L'Associé Unique constate, en outre, qu'en raison de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à quatre-vingt-cinq mille dix-huit Euros (85.018 EUR), représenté par quatre-vingt-cinq mille dix-huit (85.018) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Emis.** Le capital émis est établi à 85.018 EUR (quatre-vingt-cinq mille dix-huit Euros), représenté par 85.018 (quatre-vingt-cinq mille dix-huit) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les Parts Sociales de Catégorie A).»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Rambrouch.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2014. Relation: RED/2014/2367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014189997/215.

(140212206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.527.305,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190640/11.

(140211552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Tiberius Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 192.139.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Value Partners S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89 A, Rue Pafebruch, immatriculée au RCS Luxembourg B 172950,

ici dûment représenté par son Administrateur Unique Monsieur Grégory Centurione, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A rue Pafebruch.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Tiberius Capital S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou des succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La Société a en outre pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil économique et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseil économique.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme maximal de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période maximale de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra au plus tard le 23 avril 2016.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital Souscrit	Capital Libéré
Value Partners S.A.	310	EUR 31.000	EUR 7.750
Total:	310	EUR 31.000	EUR 7.750

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires aux comptes à UN.

2.- Est nommé Administrateur Unique:

- Monsieur Grégory Centurione, administrateur, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à 89A Rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société VP Services, une société à responsabilité limitée, établie au 89A, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B188.982.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

6.- L'adresse de la société est fixée au 89A Rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. Centurione et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. LAC/2014/51593. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188639/251.

(140210924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Amp Capital Investors (GIF GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.162.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth of November

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office at AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, registered with the Australian Securities & Investments Commission, under number ACN 114 352 957,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (GIF GP) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may in particular be appointed as, and act as a general partner of, limited partnerships under Luxembourg or foreign law, provided that such partnerships organise the delegation of general partner's tasks to a manager duly licensed under any relevant law.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by any manager present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, AMP Capital Investors International Holdings Limited, pre-named and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Wim Rits, manager, born on 14 June 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Ms Virginia Strelen, manager, born on 30 May 1977 in Bergisch Gladbach (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Manish Aggarwal, manager, born on 13 March 1972 in Delhi (India), with professional address at 4th floor Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

AMP Capital Investors International Holdings Limited, une société constituée selon le droit australien, dont le siège social se situe à AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, inscrite auprès de l'Australian Securities & Investments Commission, sous le numéro ACN 114 352 957,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (GIF GP) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut en particulier être nommé et agir à titre de commandité de, sociétés en commandite de droit luxembourgeois ou étranger, à condition que de tels partenariats organisent la délégation des tâches du commandité à un gérant dûment autorisé en vertu d'une loi pertinente.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

184397

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

AMP Capital Investors International Holdings Limited représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Wim Rits, gérant, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Virginia Strelen, gérante, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Manish Aggarwal, gérant, né le 13 Mars 1972 à Delhi (Inde), avec adresse professionnelle au 4^{ème} étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54977. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014189967/413.

(140211660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

International Infrastructure Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.089.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Stichting International Infrastructure Finance", a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam, The Netherlands and registered with the Dutch Commercial Register (Handelsregister) under number 61483699.

Being represented by Mr. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it declared to establish

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Compartments, Duration

1. Form, Corporate Name. There is hereby formed International Infrastructure Finance S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 10.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 10.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Company Law and the Securitisation Law ("Luxembourg Law").

2.3 In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to enter into transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities (valeurs mobilières) by itself or by another securitisation entity, the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.2 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

3.2.1 subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word);

3.2.2 acquire loans or other receivables which may or may not be embedded in securities and enter into loan agreements as part of the securitization transaction carried out by it and within the limits of the Securitisation Law;

3.2.3 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

3.2.4 provided that the Company perform hedging transactions, ancillary to, and exclusively in the context of, the activity described in clause 3.1, it may further enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

3.2.5 issue any notes, bonds and generally securities and financial instruments howsoever described the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company, provided, however, that the Company may not issue such notes, bonds, securities or financial instruments to be public or otherwise contract loans by way of public issuance of debt instruments; and

3.2.6 provided that the Company perform facility agreements, ancillary to, and exclusively in the context of, the activity described in clause 3.1, it may further enter into loan or facility agreements as borrower to meet any payment or other obligation it has under any of its issued securities or any agreement entered into within the context of its activities and insofar it seems to be useful and necessary within the context of the transaction.

3.3 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development of its corporate object to the largest extent permitted under applicable laws.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Compartments.

5.1 In accordance with the Securitisation Law, the Board of Managers (as defined in Article 10.3) is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

5.2 Subject to article 5.5. below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

5.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the financial instruments or securities issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with such financial instruments or securities of the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Managers may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

5.4 The Board of Managers or its delegate shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

5.5 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Managers between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.6 The assets and liabilities of each compartment are segregated from all other assets and liabilities that the Company or any other compartment of the Company (whether existing or established in the future) may have or incur in the future. The assets of each compartment will be exclusively available to satisfy the claims of the holders of the corresponding notes, bonds and other financial instruments (and of any other creditors in connection with the issuance of such notes, bonds or other financial instruments) and no other creditor of the Company (or of any other compartment established by the Company) may seize or attach such assets.

5.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Managers.

Chapter II. - Capital

6. Capital.

6.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into 125 shares with a nominal value of 100 each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

6.2 All Shares have equal rights.

6.3 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the Company Law

7. Form of the shares.

7.1 The shares are and will remain in registered form.

7.2 A register of the Shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by the Shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

8. Transfer of shares.

8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law;

8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law;

8.2.4 No transfer of Shares may occur during the period of time until the later of 5 years after incorporation or the period during which any securitization debt is outstanding (the "Lock-up Period") other than with unanimous consent of the holders of securitization debt. Following the expiry of the Lock-up Period, the Shares are freely transferable.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue debt securities under registered, bearer or dematerialised form. Debt securities issued in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Managers, Board of managers, Conflict of interest, Statutory Auditors

10. Board of managers.

10.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

10.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

10.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

10.4 A Manager may be removed at any time following a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

10.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

12. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

12.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

12.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;

12.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 13.

13. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

14. Board meetings.

14.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

14.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

14.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 14.5.

14.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

14.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

14.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

14.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

15. Approved statutory Auditor(s). The accounts of the Company are audited by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Board of Managers in accordance with Luxembourg Law (including the Securitisation Law). The approved statutory auditor(s) is/are re-eligible.

Chapter V. - Shareholders

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in Articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in Article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 While the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 16.8 and the above provisions of this Article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Chapter VI. - Business year, Distribution of dividends

17. Business year.

17.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2015.

17.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Company Law within six months of the year end.

17.3 The Board of Managers draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

18. Distribution of dividends.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Company Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

18.4 The Board of Managers may resolve to pay interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 16.

Chapter VIII. - Applicable law

20. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg Law.

Chapter IX. - Subscription and payment

Subscription and payment. The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Subscribers	Subscribed and paid-in capital	Number of Shares
Stichting International Infrastructure Finance	EUR 12,500	125

All the one hundred twenty-five (125) Shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company.

Chapter XI. - Expenses

Expenses. The expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about EUR 1.500,-.

Chapter XII. - General meeting of the shareholders

General meeting of the shareholders. Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at two (2) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Paul Guillaume, born on 10 February 1959 at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Anthony Braesch, born on 18 October 1972 at Strasbourg, France, professionally residing at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Stichting International Infrastructure Finance, une fondation (Stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social à Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam, Pays-Bas et étant immatriculé auprès de la Chambre De Commerce des Pays-Bas (Handelsregister) sous le numéro 61483699.

Etant représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être déposée avec elles auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa capacité comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse les statuts d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Compartiments, Durée

1. Forme et dénomination. Il est constitué International Infrastructure Finance S.à r.l (la "Société") une société à responsabilité limitée luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la "Loi Titrisation").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au sein de la même municipalité par:

(a) le Gérant Unique (tel que définit à l'article 10.2) si la Société a un seul gérant; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 10.3), si la Société a un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 à tout autre endroit dans le Grand-Duché du Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") tenue conformément aux dispositions de ces Statuts et les lois du Grand-Duché du Luxembourg, y compris la Loi sur les Sociétés (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Lorsque le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication entre le siège social et des entités à l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'entrer dans des transactions par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.2 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

3.2.1 souscrire ou à acquérir de toute autre manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (dans le sens le plus large du terme);

3.2.2 acquérir des prêts recouvrables qui peuvent être ou non considérés comme des valeurs mobilières et entrer dans des conventions de prêts faisant parties des opérations de titrisations opérées par elle and dans les limites de la Loi Titrisation;

3.2.3 dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir toutes sortes de garanties et de sûretés, par voie d'hypothèque, nantissement, gage ou d'autres moyens grevant tous les avoirs et droits détenus par la Société;

3.2.4 sous réserve que la Société réalise des opérations de couverture, auxiliaires à, et exclusivement dans le contexte des activités décrites dans la clause 3.1, elle peut conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des contrats à terme (futures), des échanges à terme, des options) et toutes autres opérations similaires

3.2.5 émettre des obligations, toute autre forme de titres représentatifs de dette et en général des valeurs mobilières et des instruments financiers dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société, sous réserve toutefois que la Société n'émette pas d'obligations, de valeurs mobilières ou des instruments financiers au public ou ne contracte pas autrement des prêts par voie d'émission publique d'instruments de dettes; et

3.2.6 sous réserve que la Société performe des conventions de prêts, auxiliaires à, et exclusivement dans le contexte des activités décrites dans la clause 3.1, elle peut conclure des conventions de prêts comme emprunteur, afin de se conformer à tout paiement ou autre obligation qu'elle a, conformément à tous ses titres ou contrat conclu dans le cadre de ses activités, dans la mesure où cela paraît utile et nécessaire dans le cadre de l'opération.

3.3 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social de la Société couvre toutes les opérations ou accords auxquels la Société est partie, dans la mesure où ceux-ci restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à, ou utiles pour son objet social, et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou son développement dans les limites autorisées par les lois applicables.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Compartiments.

5.1 Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 10.3) a le pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte du patrimoine de la Société.

5.2 Sous réserve de l'article 5.5 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

5.3 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat ou du remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un compartiment et la complète satisfaction et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées en relation avec ces instruments financiers ou valeurs mobilières de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans ce compartiment, le Conseil de Gérance peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

5.4 Le Conseil de Gérance (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque compartiment, ces comptes étant une preuve concluante des actifs contenus dans chacun des compartiments en l'absence d'erreur manifeste.

5.5 Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un compartiment précis peuvent être imputées au patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs desdits compartiments ou selon tout autre règle de répartition considérée comme plus appropriée.

5.6 Les actifs et dettes de chaque compartiment sont distincts de tous les actifs et dettes que la Société ou tout autre compartiment de la Société (soit existant ou qui sera constitué dans le futur) pourrait avoir ou aura dans le futur. Les actifs de chaque compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire les créances des souscripteurs des obligations ou autres instruments financiers (et de tous les autres créanciers en relation avec l'émission de ces obligations ou des autres instruments financiers) et aucun créancier de la Société (ou de tout autre compartiment constitué par la Société) ne peut saisir ou confisquer ces actifs.

5.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil de Gérance.

Chapitre II. - Capital

6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par cents vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur de 100 chacune (les "Parts Sociales"). Dans ces Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" sera défini en conséquence.

6.2 Toutes les Parts Sociales confèrent des droits égaux.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

7. Nature des parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales sont et resteront en forme nominatives.

7.2 Un registre de(s) associé(s) doit être conservé au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Parts Sociales, ainsi que la mention des transferts des Parts Sociales et les dates de ces transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ledit registre.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Dans l'hypothèse d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés et sous réserve des dispositions de ces Statuts:

8.2.1 les Parts Sociales ne pourront être transférées autrement que pour raison de décès à des personnes autres que les Associés à moins que les Associés détenant trois quart des Parts Sociales acceptent le transfert en assemblée générale;

8.2.2 les Parts Sociales ne pourront être transférées autrement que pour raison de décès à des personnes autres que les Associés à moins que les Associés détenant trois quart des Parts Sociales détenues par les survivants acceptent le transfert ou dans les cas prévus à l'article 189 de la Loi sur les Sociétés;

8.2.3 les Parts Sociales ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

8.2.4 Aucun transfert de Parts Sociales ne peut avoir lieu avant l'expiration de 5 années après la constitution de la Société ou la période durant laquelle des créances titrisées ne soient en cours (la "Période d'incessibilité") autrement qu'avec le consentement unanime des porteurs des créances titrisées. Les Parts Sociales seront librement transmissibles après expiration de la Période d'Incessibilité.

Chapitre III. - Obligations et autres instruments de dettes

9. **Obligations nominatives ou au porteur.** La Société peut émettre des instruments de dette sous forme nominative, au porteur ou dématérialisée. Les instruments nominatifs de dette ne peuvent pas être échangés ou converties en instruments de dette au porteur.

Chapitre IV. - Gérant, Conseil de gérance, Conflits d'intérêts, Reviseur d'entreprises agréées

10. Conseil de gérance.

10.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une résolution de l' (des) Associé (s) approuvée conformément à la Loi Luxembourgeoise et à ces Statuts.

10.2 Si la Société a à un moment donné un seul Gérant, il sera dénommé dans ces Statuts comme le "Gérant Unique".

10.3 Si la Société a à un moment donné plus qu'un seul Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

10.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par résolutions des Associés approuvée conformément à la Loi Luxembourgeoise et à ces Statuts.

10.5 En cas de vacance du poste de Gérant pour cause de décès, de départ en retraite ou autre raison, les Gérants restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui procédera à la ratification de cette nomination.

11. Pouvoir des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société, à l'exception des matières qui sont réservées aux Associés selon la Loi Luxembourgeoise ou les termes de ces Statuts.

12. Représentation. Sous réserve des dispositions de droit Luxembourgeois et de ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

12.1 Si la Société a un Gérant Unique, le Gérant Unique;

12.2 Si la Société a plus d'un Gérants, la signature conjointe de deux Gérants;

12.3 Chaque Gérant dans la mesure où des pouvoirs lui ont été délégué en vertu de l'article 13.

13. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera ces pouvoirs et responsabilités et rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toute autre condition de cette délégation.

14. Réunion du conseil de gérance.

14.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

14.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à toute Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités et exigences de convocation, soit par écrit, soit lors de la Réunion du Conseil de Gérance, en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.

14.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter par un autre Gérant (mais par aucune autre personne) pour agir en tant que représentant (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil de Gérance afin d'être présent, délibérer, voter et faire toutes les fonctions attribuées au Gérant pour son compte lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 14.5.

14.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à une majorité simple.

14.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication étant entendu que toutes les personnes participant à cette réunion doivent pouvoir être entendues et parler les unes avec les autres pendant la durée de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

14.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant de ce Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

14.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

15. Reviseur d'entreprises agréé(s). Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par le Conseil de Gérance conformément à la Loi Luxembourgeoise (Loi Titrisation incluse). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 16.3, 16.4 et 16.5, les résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à une majorité des votes exprimés, sans prendre en compte le nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Associés.

16.4 Sous réserve de l'article 16.3, toute Résolution pour modifier toute disposition des Statuts (en ce compris un changement de Siège Social) devra être approuvée par une majorité en nombre des Associés représentant trois quart des Parts Sociales.

16.5 Une décision portant sur la dissolution de la Société ou qui détermine les méthodes de liquidation de la Société et/ou qui nomme les liquidateurs sera adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq Associés, les résolutions des Associés peuvent être approuvées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés sous réserve que chaque Associé reçoivent le texte spécifique des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 La majorité nécessaire à l'adoption de résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquera mutadis mutandis à l'adoption des résolutions écrites des Associés. Excepté lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum requis pour l'adoption des résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement adoptées dès la réception par la Société des copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièce jointe d'emails) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues aux articles 16.8 et 16.9, peu importe que tous les Associés aient votés ou non.

Chapitre VI. - Exercice social, Distribution des parts sociales

17. Exercice social.

17.1 L'année d'exercice commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année d'exercice qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2015.

17.2 Si à un moment la Société a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle devra se tenir chaque année conformément aux dispositions de l'article 196 de la Loi sur les Sociétés dans les six mois qui suivent la fin de l'année sociale.

17.3 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultats. Il remet ces documents, accompagnés d'un rapport sur les opérations de la Société, un (1) mois avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au(x) réviseur (s) d'entreprise qui devra/(devront) préparer un rapport incluant des commentaires sur ces documents.

18. Droit de distribution des parts sociales.

18.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint un dixième du capital social de la Société.

18.2 Conformément à la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, la Société pourra par résolutions des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

18.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'(aux) Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi sur les Sociétés ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'(les) Associé(s).

18.4 Le Conseil de Gérance peut verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

19. **Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et l'Article 16.

Chapitre VIII. - Loi applicable

20. **Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi Luxembourgeoise.

Chapitre IX. - Souscription et libération

Souscription et libération. Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie prénommée déclare souscrire aux Parts Sociales comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit et payé	Nombre de Parts Sociales
Stichting International Infrastructure Finance	EUR 12,500	125

Toutes les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales ont été libérées par un apport en numéraire par le souscripteur, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est à la disposition de la société.

Chapitre XI. - Estimation des frais

Estimation des frais. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à EUR 1500,-.

Chapitre XII. - Assemblée générale des associés

Assemblée générale des associés. Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, a pris les décisions suivantes:

De fixer le nombre de gérants à deux (2) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Paul Guillaume, né le 10 février 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Anthony Braesch, né le 18 octobre 1972, à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société est au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de l'entité comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même entité comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée en tête des présentes,

Après lecture faite à l'entité comparante, ladite entité comparante a signé avec nous, le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014187647/536.

(140209824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

ECG BTS Alumni a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 21, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg F 10.182.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. HENGEL, Victor, employé privé, 17, Huelgaas L-5411 Canach, Luxembourgeois;
 2. CRUCIANI Tom, étudiant, 29, rue Marie Curie L-3447 Dudelange, Luxembourgeois;
 3. BASENKO Eduard, étudiant, 108, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, Russe
 4. BIASINO Antoine, employé privé, 30, rue de la Chapelle, L-5213 Sandweiler, Luxembourgeois
 5. BRUCK Marielle, fonctionnaire, 31, rue Dicks, L-8085 Bertrange, Luxembourgeoise
 6. MOEREMANS Dominique, fonctionnaire, 133, Avenue Salentiny, L-9080 Ettelbrück, Belge
 7. PINTO DE AZEVEDO Sabrina de Jesus, employée privé, 59, rue du Cimetière, L-3715 Rumelange, Luxembourgeoise
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite,

est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «ECG BTS Alumni A.s.b.l.»

Art. 2. L'association a pour objet:

- L'établissement et le maintien de relations conviviales entre les diplômés BTS de l'ECG, le corps enseignant et la direction du BTS à l'ECG;
- La promotion de la notoriété des études de BTS offertes par l'ECG auprès de futurs étudiants;
- La mise en valeur des études et du diplôme de BTS auprès des acteurs économiques, industriels et politiques du Grand-Duché de Luxembourg;
- La création d'un réseau relationnel afin de favoriser les rapports entre les étudiants et le monde du travail;

- Toute autre activité favorisant la promotion des études de BTS, en phase avec l'objet de l'association.

Art. 3. L'association a son siège social à 21, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. L'association se compose de deux catégories de membres: les membres adhérents et les membres d'honneur.

Les membres adhérents de l'association sont les diplômés du BTS ainsi que les enseignants et la direction de l'ECG qui sont à jour de leur cotisation auprès de l'association pour l'année en cours.

Les membres d'honneur sont des membres qui, en reconnaissance des services rendus à l'association, ont été proclamés par décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration. Peut devenir membre d'honneur toute personne physique ou morale.

Tout nouveau membre doit adresser sa demande d'adhésion au conseil d'administration. Ce dernier transmettra, après consultation, une réponse et, le cas échéant, une indication de paiement au demandeur. Après règlement de la cotisation, le statut de membre sera attribué au demandeur.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Sont réputés démissionnaires les membres qui, à la fin de l'exercice, n'ont pas versé les cotisations leur incombant.

Art. 9. Peuvent être exclus les membres qui contreviennent aux intérêts de l'association. L'exclusion de ces membres est proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui décide à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par voie électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il est loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre sur présentation d'une procuration écrite. Les décisions sont prises à la majorité simple.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers intéressés via un registre des résolutions conservé au siège ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Un des membres du conseil d'administration est un représentant de la direction de l'ECG.

La durée des mandats des administrateurs est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont honorifiques.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 euros.

Art. 17. Les membres peuvent faire, outre leur cotisation, des dons à l'association. L'association est autorisée à accepter tous les dons de la part de tierces personnes ou institutions, le tout conformément à l'article 16 de la loi sur les associations sans but lucratif.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle, ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant. A des fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. L'assemblée, après lecture du rapport des réviseurs de caisse, accorde décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. Les fonds de l'association, disponibles au moment de la dissolution, seront affectés à l'usage à désigner par cette assemblée, qui devra être conforme ou aussi rapproché que possible des objets de l'association.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014187533/104.

(140210273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

LSREF3 Lux Investments XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.107.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 12 November 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

"Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF3 Lux Investments XIII S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an

unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF3 Lux Investments XIII S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour

une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. LAC/2014/53614. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187705/391.

(140210185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

GBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.912.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement(s) rendu(s) en date du 20 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ci-après indiquée, en mettant les frais à charge du Trésor:

la société anonyme de droit luxembourgeois «GBR HOLDING SA», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B119912, ayant eu son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

POUR EXTRAIT CONFORME

Le liquidateur

Référence de publication: 2014184904/15.

(140206400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.